



Supplemnt familial de traitement

Par **tetelle4436**, le **05/09/2018 à 19:06**

bonjour,je suis aide soignante fonctionnaire, et suite a une fusion en janvier 2017 de deux établissements, je n'ai plus le versement de mon supplément familial, pour un oubli de signature (de mon conjoint sur l'attestation de non versement de supplément familial fournie par l'employeur de mon mari...), ils ne me l'ont pas fait savoir!! et je ne m'en suis pas rendu compte, car on nous avait annoncé une perte de salaire suite à la fusion,...est ce que je peux réclamer l'année de non versement du supplément familial ainsi que celle de l'année en cours?? merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **05/09/2018 à 21:31**

BonjourrrJ'ai tendance à penser 2 ans..À confirmer...car dans le public, existe le principe de déchéance quadriennale.

Par **tetelle4436**, le **05/09/2018 à 22:18**

merci de votre réponse.. et même si il manque une pièce au dossier, je peux quand même demander ce qu'il ne m'ont pas versé??merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **05/09/2018 à 22:38**

S'il manque une pièce, je ne pense pas